

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009

Nombre de membres afférents au CM : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil neuf, et le 16 septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 8 septembre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, Maurice ROHR, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absent excusé : M. PETIT Lionel

1. TRAVAUX DE CANALISATION DES EAUX DE LA CHAPELLE

La récupération des eaux de ruissellement en provenance de la chapelle de Vaudoncourt devant être réalisée, l'assemblée décide d'imputer ces travaux sur le budget d'investissement 2009. Leur chiffrage s'établit à 1 200 € H.T. selon devis produit par l'Entreprise ENROBEST à Deting.

2. VIREMENT DE CREDITS

La pérennisation du versement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, indépendamment du régime de Taxe Professionnelle Unique adopté par la Communauté de Communes du Pays Boulageois, permet de procéder à l'ouverture de crédits suivante :

- article 74832 – attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : + 6 700 €
- article 622 – rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 6 700 €

Afin d'abonder davantage ce dernier article, en raison des frais d'expertise et de contentieux découlant des litiges du cimetière et de la liquidation de l'Entreprise VIALOR TP, le Conseil Municipal adopte en outre le virement de crédits suivant :

- chapitres 021 et 023 – prévision de virement à la section d'investissement : - 5 000 €
- article 2041 – subventions d'équipement aux organismes publics : - 5 000 €
- article 622 – rémunérations d'intermédiaires et honoraires : + 5 000 €

Enfin, il apparaît que les frais entraînés par la gestion du groupe scolaire intercommunal des Saules de la Nied donneront lieu pour 2009 à un appel de fonds de 70 044 € pour 67 000 € estimés lors du vote du budget communal. Compte tenu des disponibilités globales du chapitre 65, l'assemblée délibérante décide de procéder au virement de crédits suivant :

- chapitres 021 et 023 – dito : - 2 000 €
- article 2041 – dito : - 2 000 €
- article 6554 – contributions aux organismes de regroupement : + 2 000 €

3. PRESENTATION DE L'ETUDE MENEES PAR LE C.A.U.E. POUR L'ANCIENNE ECOLE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Moselle a missionné un architecte pour établir des propositions de reconversion de l'îlot constitué par l'ancienne école et son logement.

Le rez-de-chaussée de l'école pourrait accueillir soit un logement, soit un local commercial, l'étage étant quant à lui transformé en logement. Une étude de résistance du plancher devra être entreprise en vue d'accueillir des cloisons légères. Les fenêtres murées identifiées sur l'arrière pourraient être rouvertes afin de faciliter la distribution des pièces. Le grenier pourrait être affecté à ce logement.

Le bâtiment mitoyen, anciennement dédié à l'instituteur, conserverait sa vocation de logement. Il est rappelé que les locaux de l'école primaire incluant ce logement de fonction avaient, suite aux délibérations du 22 décembre 2007, fait l'objet d'une désaffectation notifiée le 8 février 2008, cette perte d'affectation entraînant de facto le transfert du bâtiment au sein du domaine privé communal.

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente l'ensemble constitué par la grange cadastrée en section n° 1 – parcelle n° 28, d'une contenance de 3,62 ares et le logement d'instituteur désaffecté cadastré en cette même section – parcelle n° 27 (en partie pour environ 5,70 ares : logement et jardin) moyennant un prix global de 100 000 €. Ces biens feront l'objet d'une aliénation en bloc. Les branchements aux réseaux d'eau potable et usée seront à la charge du futur acquéreur ainsi que les frais de géomètre.

Enfin, une emprise à vocation de jardin située sur en partie sur les parcelles n° 27 et 231, pour environ 1,25 ares, fera l'objet d'une aliénation au prix de 4 000 €, les frais de géomètre étant laissés à la charge de l'acquéreur.

4. TRAVAUX DE SECURITE DEVANT LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une première étude d'aménagements susceptibles de réduire la vitesse dans la traversée du village avait été confiée aux Services de l'Equipement dans le cadre de la mission A.T.E.S.A.T.

La question a depuis été revue avec le gestionnaire de la voirie, qui convient qu'un aménagement plus léger pourrait en premier lieu être entrepris aux abords du passage piétons de la mairie, sous la forme d'une surélévation de carrefour incluant le débouché de la Rue de l'Eglise mais n'englobant pas le virage cernant la grotte ni le croisement de la Route de Brouck.

Le Conseil Municipal propose de confier une étude au Cabinet A.T.P. BIRCKER, mandaté par le S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville pour ce type de travaux. Une demande de subvention sera déposée au vu de cette proposition technique.

5. CESSION DES EQUIPEMENTS DE L'ECOLE

La perspective de travaux de transformation de l'ancienne école impose de trouver une destination aux objets mobiliers qui n'ont pas été transférés dans la nouvelle structure. Le Maire précise que certaines tables et armoires serviront à l'agencement de l'atelier communal en voie d'aménagement dans l'ancien préau.

Le Conseil Municipal décide d'assurer une publicité auprès de la population afin d'aliéner ces objets aux amateurs moyennant versement d'un don à la collectivité. Ces mobiliers pour la plupart très anciens sont en effet dépourvus de toute valeur vénale.

Le public intéressé sera accueilli sur place samedi 3 octobre de 10 heures à 12 heures.

6. TARIF REPAS COMMENSAUX

La participation des commensaux prenant part au Repas des Anciens du 18 octobre est fixée à 30 euros.

7. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. La coordination des opérations sera assurée par le secrétaire de mairie, sous le contrôle de l'I.N.S.E.E.

Un agent recenseur sera recruté pour cette campagne en la personne de Madame Angèle KREMER, résidente de la commune. Cette personne sera rémunérée à hauteur d'environ 930 € bruts soit 750 € nets, une dotation d'Etat étant prévue à cette fin.

8. DIVERS

Madame Eliane KLEIN et M. Henri-Louis VINCLER font part de l'état de dégradation croissant des voiries des chemins de Léovillers et de Plappecourt et de la rue de la Chapelle. Le Conseil Municipal envisage de procéder à une inscription budgétaire en 2010.

La séance est levée à 21 heures 25.

Fait et délibéré à VARIZE le 16 septembre 2009.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER